



3. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 3 – CYCLOCROSS

3.1	CARACTERISTIQUES DES COURSES DE CYCLOCROSS.....	2
3.2	TYPES D'EPREUVES.....	2
3.3	LES CATEGORIES DE COUREURS	3
3.4	LIMITES DE BRAQUET	4
3.5	FRAIS D'INSCRIPTION	4
3.6	AUTRES REGLEMENTS	5
3.7	CHAMPIONNATS QUEBECOIS DE CYCLOCROSS	5
3.8	COUPE DU QUEBEC DE CYCLOCROSS	6
3.9	CLASSEMENT PROVINCIAL	8

29.05.2017



Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC, ainsi qu'à tous les coureurs (licenciés du Québec ou de l'extérieur du Québec) qui y prennent part.

3.1 CARACTERISTIQUES DES COURSES DE CYCLOCROSS

3.1.1 Parcours

Course se déroulant sur un circuit de 2,5 à 3,5 km au tour (7 à 8 minutes pour les Élite H), et dont la durée varie de 15 minutes à 1 heure, selon les catégories. Le circuit doit comprendre des routes, des chemins de campagne et de forêt, et des prés, dans une alternance assurant des changements de rythme de la course et permettant de récupérer après une portion difficile. Il faut préférentiellement que le parcours contraigne les coureurs à effectuer certaines parties du circuit à pied. Sur toute sa longueur, le parcours doit avoir une largeur minimale de 3 mètres. De plus, les 200 premiers mètres du parcours devront être d'une largeur minimale de 5 mètres pour éviter des accrochages. Ils devront se faire sur de l'asphalte ou du gravier et être balisés sur les deux côtés.

3.1.2 Obstacles

Le parcours peut comporter six obstacles au maximum et ils seront indiqués à la table d'inscription. La longueur d'un obstacle ne peut dépasser 80 mètres et la hauteur 40 centimètres. Le total des zones d'obstacles ne doit pas dépasser 10% de la longueur du parcours. On entend par obstacle toute portion de parcours de nature à obliger les athlètes à descendre de leur bicyclette. Les escaliers en descente sont interdits. Les tronçons de départ et d'arrivée doivent être libres d'obstacles (100 mètres avant et 200 mètres après).

Pour les obstacles faits avec des planches, veuillez vous référer au règlement 5.1.024 de l'UCI pour les dimensions.

3.1.3 Poste de dépannage

Un poste de dépannage (roues ou vélos selon les catégories) bien identifié près de la zone de départ / arrivée sera mis à la disposition des coureurs qui ont du matériel de rechange. Dans la mesure du possible, l'organisateur fera en sorte que les coureurs passent près du poste deux fois par tour.

Compte tenu du fait que de plus en plus de coureurs font du cyclocross leur spécialité, particulièrement au niveau des catégories **junior, senior et maître**, les coureurs de ces catégories seront autorisés à utiliser deux vélos en course s'ils le désirent. Ce deuxième vélo doit être placé au poste de dépannage. Pour les athlètes des catégories plus jeunes, par souci d'équité et de façon à limiter les coûts, un seul vélo sera permis.

3.1.4 Licence

Les coureurs doivent détenir une licence **annuelle** CC-UCI valide de route ou de vélo de montagne pour prendre part aux épreuves québécoises. **Advenant le cas où un coureur n'a pas une licence annuelle, des licences d'événements seront disponibles au secrétariat de l'événement.** Aux Championnats canadiens, les coureurs devront avoir le code de cyclocross sur leur licence pour qu'elle soit valide.

3.1.5 Distances / durée

La durée des courses en cyclocross ne dépend pas d'une distance à parcourir mais plutôt d'un temps de course. Ainsi, le nombre de tours à effectuer pour chacune des catégories est déterminé en fonction du temps de course prévu, et ce, une fois seulement que les meneurs ont complété deux tours de course. Le nombre de tours à compléter est alors déterminé par les commissaires. Lorsque les temps des deux premiers tours présentent un fort écart, les commissaires détermineront le nombre de tours à effectuer après le troisième tour. Le nombre de tours restant à effectuer est alors indiqué à chaque coureur lorsqu'ils passent à la ligne d'arrivée.

3.2 TYPES D'ÉPREUVES

Les épreuves peuvent être de différents niveaux de sanction : provincial, national ou international. Certaines restrictions s'appliquent sur la participation des coureurs selon le niveau de sanction (idem à la section types d'épreuves du règlement route).



3.3 LES CATEGORIES DE COUREURS

Dans le cadre des courses de cyclocross sanctionnées par la FQSC, les cyclistes sont regroupés en fonction de leur âge et de leur sexe.

Pour l'ensemble des courses de cyclocross, peu importe le niveau de sanction, c'est la catégorie dans laquelle le coureur sera licencié au 1er janvier de l'année suivante (2018) qui sera prise en considération pour sa participation aux courses.

Tableau des catégories par date de naissance / inscriptions / temps de course – saison 2017

Catégories	Année de naissance	Durée de course	Coupe Québec		Championnats québécois	
			Prix en ligne	Prix sur place	Prix en ligne	Prix sur place
Bibitte	2010 à 2013	10 min.	5 \$*	5 \$	5 \$*	5 \$
Atome mixte	2008 et 2009	20 min.	10 \$*	15 \$	10 \$*	15 \$
Pee-Wee mixte	2006 et 2007	20 min.	10 \$*	15 \$	10 \$*	15 \$
Minime (U15) H	2004 et 2005	25 min.	15 \$*	20 \$	20 \$*	25 \$
Minime (U15) F	2004 et 2005	25 min.	15 \$*	20 \$	20 \$*	25 \$
Cadet (U17) H	2002 et 2003	40 min.	15 \$*	20 \$	20 \$*	25 \$
Cadet (U17) F	2002 et 2003	40 min.	15 \$*	20 \$	20 \$*	25 \$
Senior Sport H	1999 et avant	30 min.	15 \$*	20 \$	20 \$*	25 \$
Senior Sport F	1999 et avant	30 min.	15 \$*	20 \$	20 \$*	25 \$
Junior H	2000 et 2001	45 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$
Senior Elite H	1989 à 1999 (Espoir - 1996 à 1999)	60 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$
Senior Elite F	1989 à 2001 (Espoir - 1996 à 1999)	40 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$
Maître 30&+ F	1988 et avant	40 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$
Maître 30-39 H	1979 à 1988	60 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$
Maître 40-49H	1969 à 1978	45 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$
Maître 50 +H	1968 et avant	45 min.	25 \$*	30 \$	30 \$*	40 \$

**Le remboursement d'une inscription en ligne pourra être autorisé jusqu'à la fermeture des inscriptions en ligne.
Après cette période, aucun remboursement ne pourra être effectué.**

* Les inscriptions en ligne sont sujettes à des frais de transaction.

3.3.1 Senior Élite homme (Élite et Espoir)

La catégorie Senior comprend les coureurs âgés de 19 à 29 ans. Les coureurs Senior (Elite et Espoir) seront regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.2 Senior Élite femme (Junior, Élite et Espoir)

La catégorie Élite femme comprend les coureurs âgés de 17 à 29 ans. Les coureurs Junior et Senior (Elite et Espoir) seront regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

3.3.3 Junior homme

La catégorie junior comprend les coureurs âgés de 17 et 18 ans.



3.3.4 Cadet (U 17)

La catégorie cadet comprend les coureurs âgés de 15 et 16 ans.

3.3.5 Minime (U 15)

La catégorie minime comprend les coureurs âgés de 13 et 14 ans.

3.3.6 Pee-wee (U 13), Atome (U 11) et Bibitte (U 9)

Lors des épreuves de cyclocross, les athlètes membres de ces catégories prendront le départ en même temps et leur classement sera mixte.

3.3.7 Maître homme

Lors de la Coupe du Québec et des Championnats Québécois, les coureurs seront regroupés en trois catégories : Maître A (30-39 ans), Maître B (40-49 ans) et Maître C (50 ans et +).

3.3.8 Senior sport (Sport)

La catégorie sport comprend les athlètes de 17 ans et + de niveau débutant ou intermédiaire qui ne possèdent pas de licence de niveau expert, élite, senior 1 ou senior 2. Cette catégorie de type « Découverte cyclocross » est considérée hors championnat lors des Championnats québécois (non admissible aux titres et récompenses) **et elle a pour but de rendre accessible la discipline à des nouveaux adeptes.**

3.3.9 Maître 30&+ F

La catégorie comprend les athlètes de 30 ans et + chez les femmes.

3.4 LIMITES DE BRAQUET

Il n'y a pas de limite de braquet lors des épreuves de cyclocross.

3.5 FRAIS D'INSCRIPTION

La FQSC ne se porte aucunement garante des bourses annoncées par un organisateur de courses. L'officiel en charge annoncera, au moment de l'inscription des coureurs, les montants ou prix qui seront présentés par l'organisateur.

Les inscriptions aux épreuves de la Coupe du Québec se font le matin, sur le site de compétition **ou en ligne** selon le délai indiqué dans l'info-course. Les membres de club, tout comme les coureurs indépendants, doivent s'inscrire eux-mêmes auprès du registraire de course et fournir **obligatoirement** leur licence 2017.

* Depuis 2008, les coureurs sont appelés à verser 1\$ à chaque course au fonds de développement pour les épreuves de cyclocross, peu importe le niveau de sanction. Afin de simplifier les choses, le montant de 1\$ est désormais inclus dans les frais d'inscription qui apparaissent dans ce tableau. Ce montant de 1\$ servira à défrayer 50 % du coût des médailles et maillots lors des Championnats Québécois ainsi que les dossards de cyclocross pour toutes les épreuves provinciales.

Toutes dérogation aux normes ci-haut mentionnées doit être approuvée par le comité directeur vélo de montagne.

3.5.1 Départs de la série provinciale

Un participant qui se présentera à la ligne de départ ou prendra part à la compétition sans avoir payé son inscription, devra payer le double du prix de l'inscription lors de cette course et sera suspendu pour les trois prochaines tranches de la Coupe du Québec. Dans le cas d'une deuxième infraction, le cycliste sera automatiquement suspendu pour une période de 12 mois.



3.6 AUTRES REGLEMENTS

3.6.1 Pré-inscription

Les épreuves feront l'objet d'une préinscription non-obligatoire et seront indiquées sur le site Web de la FQSC.

3.6.2 Discipline et Surclassement

Idem à la section discipline du règlement vélo de montagne

3.6.3 Vélo

Trois premiers articles idem à la section vélo du règlement route. S'ajoutent également les articles suivants :

Les coureurs utilisent généralement une bicyclette de cyclocross (vélo de route modifié). Toutefois, lors des épreuves de la Coupe du Québec, les bicyclettes de montagne sont tolérées dans les catégories suivantes en autant qu'il n'y a pas d'extension au guidon : **Senior sport**, Bibitte, Atome, Pee-wee, Minime et Cadet. Pour les épreuves de la Coupe du Québec et les Championnats québécois, la règle UCI concernant la largeur maximale des pneus ne s'applique pas.

3.6.4 Roues et Casque rigide

Idem à la section roues du règlement route

3.7 CHAMPIONNATS QUEBECOIS DE CYCLOCROSS

Il n'y a pas de distinction dans la catégorie senior entre les coureurs Élite (23 ans et +) et les coureurs Espoir (moins de 23 ans).

À noter que tous les Championnats québécois (route, piste et cyclocross) sont ouverts, ce qui signifie que des coureurs de l'extérieur du Québec (qui ne détiennent pas une licence de la FQSC) seront autorisés à prendre part aux Championnats québécois, sans toutefois être admissibles aux médailles et au maillot de champion québécois.

3.7.1 Catégories

Les Championnats québécois de cyclocross regroupent les catégories suivantes: Atome H, Atome F, Pee-wee H, Pee-wee F, Minime H, Minime F, Cadet H, Cadet F, Junior H, Senior Elite H, **Maître 30&+ F**, Maître H 30-39, Maître H 40-49, Maître H 50 et +, et Senior Élite F. Lors des Championnats québécois, les participants des catégories **Senior sport** peuvent concourir sans être admissibles au titre et récompenses.

3.7.2 Critères d'éligibilité

Pour être admissible aux médailles et maillots de Champion québécois, un coureur doit détenir une licence de la FQSC. Pour se faire, le coureur doit avoir la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu, et avoir une résidence permanente au Québec depuis plus de 6 mois.

3.7.3 Dossard

Les coureurs doivent utiliser le dossard permanent dans l'ensemble des courses de cyclocross provinciales.

3.7.4 Procédure d'appel des coureurs au départ

Le premier coureur appelé est le champion québécois défendant de la catégorie.

Les dix premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec seront par la suite appelés en priorité au départ.

3.7.5 Politique de remise des médailles et maillots

~~Idem à la politique du règlement route. Se référer également à la section 3.6.1 du présent règlement en ce qui concerne les prix à remettre pour les épreuves de la Coupe du Québec.~~

Dans les courses de fin de semaine, de sanction provinciale, l'organisateur est tenu de donner des médailles aux trois premiers (à l'exception des Championnats québécois). Si le nombre de participants est inférieur à 4, la règle suivante est



applicable pour la remise de médailles (# coureurs moins 1). Enfin, l'organisateur peut, s'il le désire, remettre également des prix en marchandises lors des épreuves.

3.8 COUPE DU QUEBEC DE CYCLOCROSS

La Coupe du Québec de cyclocross regroupera l'ensemble des épreuves au calendrier de cyclocross de l'année en cours, à l'exception des Championnats québécois de cyclocross.

3.8.1 Bourses et prix

Des médailles doivent être remises aux trois premiers des catégories inscrites au programme d'un événement. Un prix distinctif sera remis aux trois premiers du cumulatif de chacune des catégories lors de l'épreuve finale de la série.

3.8.2 Inscription

La période d'inscription se déroulera **du début de l'événement jusqu'à 13h30** et se terminera 30 minutes avant le départ de la course pour chaque catégorie.

3.8.3 Dossard permanent

Depuis plusieurs années, les coureurs utilisent un dossard permanent dans l'ensemble des courses de cyclocross provinciales au Québec, exception faite des courses de sanction nationale et internationale, où l'organisateur lui remet un dossard. Chaque coureur se verra ainsi remettre un dossard de dos et un dossard d'épaule. Cette mesure vise à faciliter le travail des commissaires, celui des organisateurs, tout en permettant une identification plus facile de la part des spectateurs.

- Lors de l'inscription, le coureur doit obligatoirement présenter sa licence RP ou VM et donner son numéro de dossard permanent **de la série de cyclocross** ;
- Les dossards seront attribués gratuitement aux coureurs sur les sites des courses lors d'une première inscription à un événement **et devons les conserver jusqu'à la fin de la série**;
- Les coureurs doivent placer les dossards tel que spécifié à la table de l'inscription, sans quoi, il se peut que leurs résultats ne soient pas validés à la fin de l'épreuve;
- Un coureur qui n'a pas son dossard à une course devra payer un montant additionnel de **5\$** à l'inscription ;
- ~~Un coureur qui se présentera à la ligne de départ sans avoir payé son inscription sera automatiquement suspendu pour une période d'un mois ;~~
- Un coureur surpris à avoir prêté ses dossards à quelqu'un se verra retirer sa licence pour le reste de la saison ;
- Les dossards ne sont valables que pour un an et seront remplacés l'année suivante. Toute modification au dossard (coupé, ...) entraînera une amende de **5\$**. Si le dossard est coupé, le coureur devra également s'en procurer un nouveau au montant de **5\$**.



3.8.4 Horaire et distance

8h30 à 9h15	Parcours ouvert pour l'entraînement
9h20	Pee-Wee mixte, Atome mixte, Durée : 20 minutes
9h55	Minime H et minime F, Senior sport F Durée : 30 min
10h40	Senior Sport H Durée : 30 minutes
11h30 à 12h15	Parcours ouvert pour l'entraînement Bibitte mixte (parcours alternatif obligatoire , sans résultats) Durée : 10 minutes
12h20	Senior Élite F, et Cadet F, Cadet H, 30&+ F Durée : 40 minutes
13h30	Junior H, Maître 40-49 H, Maître 50 et + H Durée : 45 minutes
14h45	Senior Élite H et Maître 30-39 H Durée : 60 minutes

Procédure de départ

Selon le parcours, chacune des catégories d'un même départ partira à 15 secondes d'intervalle selon l'ordre affiché dans l'horaire.

Protocole

Remise des prix 30 minutes après la fin de chaque course.

3.8.5 Classement

Un coureur qui est doublé terminera son épreuve à partir du moment où le premier coureur franchit la ligne d'arrivée. Il n'aura pas à compléter son/ses tour(s) de retard.

3.8.6 Maillot de meneur

Un maillot de meneur sera remis au terme de chacune des épreuves de la Coupe du Québec de cyclocross aux coureurs qui occupent le premier rang du classement provincial de cyclocross dans l'une des huit catégories suivantes : Senior Elite F, Cadet F, Cadet H, Junior H, Senior Elite H, **Maître 30&+ F**, Maître 30-39 H, Maître 40-49 H et Maître 50 et +. Ces coureurs devront porter ce maillot à chacune des courses de la Coupe du Québec de cyclocross tant et aussi longtemps qu'ils détiendront le premier rang du classement provincial. Un seul maillot sera remis par coureur pour la saison.

3.8.7 Période de reconnaissance de parcours

Les coureurs ne participant pas à la course en cours devront rester à l'extérieur du parcours temps et aussi longtemps que la course n'est pas terminée. Par contre, lors des périodes préétablies, il sera possible pour les athlètes de faire leur reconnaissance. De plus, lorsqu'il sera possible, un ouvreuse de piste identifié pourra ouvrir le parcours en se mettant derrière le dernier coureur dans la course en cours. Toute personne ne respectant pas cette réglementation en place est passible d'une amende de 50\$ et/ou disqualification.

3.8.8 Zone d'appel des coureurs



Une zone d'appel des coureurs doit être aménagée un peu avant la ligne de départ. Elle doit être de la même largeur que les 200 premières mètres de la course est comporter un minimum de 8 corridors d'une longueur de 10 mètres tracés au sol afin de permettre d'organiser l'ordre de départ des coureurs.

3.8.9 Procédure d'appel des coureurs au départ

Pour les courses de la Coupe du Québec, les coureurs seront appelés au départ suivant cet ordre de priorité :

1ère Coupe du Québec de l'année :

1. 1^{er} aux Championnats canadiens de l'année précédente
2. 3 médaillés aux Championnats québécois de l'année précédente

Autres Coupes du Québec :

1. 10 premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec

Un coureur absent au moment de son appel perd automatiquement sa priorité de place au départ.

3.9 CLASSEMENT PROVINCIAL

Ce classement s'adresse à l'ensemble des catégories de la Coupe du Québec à l'exception de la catégorie. Ce classement ne tient pas compte des Championnats québécois. Le classement cumulatif final compte 50% des courses au circuit de la Coupe du Québec de cyclocross. À défaut de 13 courses, le 50 % s'appliquera sur le nombre de courses tenues. En cas d'égalité au pointage de la Coupe du Québec, le nombre de victoires départagera les pilotes ; si l'égalité persiste, nous considérerons le nombre de deuxième position et ainsi de suite.

TABLEAU DE POINTAGE EN FONCTION DU CLASSEMENT D'UN COUREUR

Rang	Niveau régulier
1	25
2	20
3	16
4	13
5	10

Rang	Niveau régulier
6	8
7	6
8	4
9	2
10 et +	1

3.9.1 Procédure de réclamation

Le temps maximal pour procéder à une demande de correction de résultat sur le site de course est de 15 minutes après leur affichage pour les trois premières positions d'une catégorie et d'une semaine pour les autres. De plus, un dépôt de 30\$ est requis pour faire la demande. Une caméra pourra être installée à l'arrivée, si possible, afin de valider les demandes.